

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/10/2006 - Convocation du 19/10/2006
Compte rendu affiché le : 03/11/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Isabelle DESVIGNES

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	19
Votants	25

Présents : Mme ZUILI; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMAN; Mme MARMONIER; Mme PERRIN; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme BERRA; M. FORGET; M. MACHURAT; M. BELLOT

Absents représentés : M. CHRETIN (pouvoir à Mme ZUILI); Mme GLATARD (pouvoir à Mme GUERIN); M. MEYER (pouvoir à M. POINT); Mme BROSSARD (pouvoir à Mme WYMAN); Mlle MILLET (pouvoir à M. MACHURAT); Mlle VEYRIER (pouvoir à Mme BOUHEY)

Absents : M. GOSSET; M. FERNANDES; Mme LABASOR; M. BOUREZG

Objet : Produits irrécouvrables

Le Conseil Municipal est invité à admettre en non valeur un titre émis en 2005 relatif à un remboursement de mise en fourrière. Il s'agit d'une dette qui n'a pu être recouvrée par le comptable public, bien qu'il ait utilisé tous les moyens juridiques à sa disposition.

En conséquence, à la demande de Monsieur le Trésorier, la délibération doit être prise pour annuler la dette et prévoir les crédits budgétaires nécessaires. Le montant de ce produit irrécouvrable s'élève à 200 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la demande de Monsieur le Trésorier de la commune relative à la dette correspondant au titre 586/2005, pour un montant de 200 €,
- CONSIDERANT que les mesures mises en œuvre pour recouvrer ces sommes n'ont pas abouti,
- **DECIDE d'allouer en non-valeur la dette ci-dessus définie,**
- **PRECISE que les crédits nécessaires correspondants sont prévus au budget de la commune,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 26 octobre 2006
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 07/11/2006
Publication ou affichage du 08/11/2006
Paul LAFFLY,
Maire.